

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté en date du 07/05/2024, le Président du Syndicat du Bassin de la Haute Sarthe a ordonné l'ouverture d'une enquête publique en vue de l'obtention de la Déclaration d'Intérêt Général des travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau des bassins versants de la Sarthe Amont sur les communes de : SAINT-AQUILIN-DE-CORBION, SOLIGNY-LA-TRAPPE, MOULINS-LA-MARCHE, SAINT-MARTIN-DES-PEZERITS, MAHERU, SAINT-AUBIN-DE-COURTERAIE, SAINT-AGNAN-SUR-SARTHE, LE PLANTIS, FAY, FERRIERES-LA-VERRENERIE, TELLIERES-LE-PLESSIS, SAINTE-SCOLASSE-SUR-SARTHE, CHAMPEAUX-SUR-SARTHE, BURES, BAZOCHES-SUR-HOËNE, SAINT-OUEN-DE-SECHEROUVE, SAINTE-CERONNE-LES-MORTAGNE, SAINT-HILAIRE-LE-CHÂTEL, LA MESNIERE, COULONGES-SUR-SARTHE, BURÉ, BOËCE, COURGEOÛT, - COULIMER, SAINT-QUENTIN-DE-BLAVOU, SAINT-JULIEN-SUR-SARTHE, LE MELE-SUR-SARTHE, SAINT-LEGER-SUR-SARTHE, BARVILLE, NEUILLY-LE-BISSON, LES VENTES DE BOURSES, VIDAI, PERVENCHERES, MONTGAUDRY, MENIL-ERREUX, HAUTERIVE dans l'Orne et ROULLEE, BLEVES, LES AULNEAUX, LOUZES, CONTILLY, AILLIERES-BEAUVOIR dans la Sarthe.

Celle-ci se déroulera du 5 juin 2024 à 16h au 5 juillet 2024 à 12h inclus soit 31 jours.

Par décision N°E24000031/14 du 23 avril 2024, Me la Présidente du Tribunal Administratif de Caen a désigné Me Marie-Rose ZEYMES et Me Muriel BANSARD en tant que Commissaire-enquêteur et Commissaire-enquêteur suppléant.

Les pièces relatives à cette enquête sont déposées pendant toute la durée de l'enquête dans les mairies de St Agnan sur Sarthe et de St Léger sur Sarthe aux jours et heures habituels d'ouverture, où chacun pourra en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet, par correspondance postale adressée au Commissaire-enquêteur au siège du Syndicat ou par mail à l'adresse suivante : enquete-publique.sbhs@orange.fr

Les pièces du dossier sont également téléchargeables sur le site <https://syndicat-bassin-haute-sarthe.jimdofree.com/>

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public :

- Mairie de St Léger sur Sarthe (Le Bourg 61170 St Léger sur Sarthe) : mercredi 5 juin de 16h à 18h
- Mairie de St Agnan sur Sarthe (1 route des Moulins 61170 St Agnan sur Sarthe) : vendredi 14 juin de 14h à 16h
- Mairie de St Agnan sur Sarthe (1 route des Moulins 61170 St Agnan sur Sarthe) : lundi 24 juin de 10h à 12h
- Mairie de St Léger sur Sarthe (Le Bourg 61170 St Léger sur Sarthe) : vendredi 5 juillet de 10h à 12h

A l'expiration du délai d'enquête, les registres seront clos et signés par le Commissaire-enquêteur. Celui-ci disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le Président du Syndicat du Bassin de la Haute Sarthe son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées. Une copie du rapport et des conclusions motivées du Commissaire-Enquêteur sera déposée au siège du Syndicat du bassin de la Haute Sarthe et sur le site internet <https://syndicat-bassin-haute-sarthe.jimdofree.com/> pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.